

**ORDRE DU JOUR DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 09 JUILLET 2024**

La séance se déroulera dans la salle du Conseil municipal, à la Mairie de Mimizan, à 18h30 en présence du public et avec retransmission des débats de manière électronique.

- Approbation du procès-verbal du Conseil municipal du 9 avril 2024
- Information du Maire au Conseil municipal des décisions prises par délégation de l'Assemblée

DECISIONS DU MAIRE PRISES PAR DELEGATION ENTRE LE 9 AVRIL 2024 ET LE 03 JUILLET 2024

2024-43 projet Hélistation - mission de prestation de service délivrée au groupement association La Smalah / collectif d'architecte constructeur Cmd+O / architecte Nicole Concordet - montant :100 000 € HT

2024-44 attribution et signature du 21^{ème} marché subséquent, relatif aux travaux de remplacement du platelage bois par dallage béton place de la Garluche à Mimizan avec l'entreprise SOUBESTRE SAS pour un montant HT de 77 076.00 € HT soit 92 491.20 € TTC, la prestation supplémentaire n° 1 relative aux trottoirs en béton désactivé rue Grand Pierre étant retenue.

2024-45 signature du marché relatif aux études de programmation et d'aménagement urbain du centre bourg de Mimizan avec le groupement CITADIA et la SATEL, pour un montant HT de 43 000.00 € soit 51 600.00 € TTC, et pour une durée de 6 mois.

2024-46 autorisation d'occupation temporaire du domaine public délivrée à l'entreprise ALL WATER pour l'installation d'une activité de Pirogues hawaïennes durant la saison estivale au niveau de la promenade fleurie de Mimizan pour une redevance annuelle de 1 200 € TTC.

2024-47 conclusion du marché de prestations de fourniture d'un camion nacelle pour la ville de Mimizan avec la société KLUBB France.
Le montant du marché s'élève à 68 000.00 € HT soit 81 600.00 € TTC avec une reprise d'un camion nacelle appartenant à la commune pour un montant HT de 15 000.00 €.

2024-48 signature d'une nouvelle convention avec la société Orange pour la location d'un emplacement à Mimizan plage nord pour l'installation d'une antenne station relais.
La convention est conclue moyennant une redevance annuelle de 2 000 € TTC.

2024-49 autorisation d'occupation temporaire du domaine public délivrée à Monsieur Lucas BONINI, en vue de l'installation d'un parc d'attraction durant la saison estivale. Cette autorisation d'occupation temporaire du domaine public est accordée pour une durée d'un an renouvelable 2 fois moyennant une redevance annuelle de 5 000 € TTC.

2024-50 commande auprès de Cloud Solution de la solution WIMI Collectivité pour une durée de 36 mois et pour un montant de 23 990,40 euros TTC annuels.

2024-51 signature de la convention entre la commune de Mimizan et le comité des fêtes de Mimizan pour l'organisation d'évènements en 2024 avec versement de la subvention de la manière suivante :

- 22 000€ courant avril 2024
- 20 000€ courant juin 2024

2024-52 Pays « Landes Nature Côte d'Argent » : avenant n°2 (date d'effet fixée au 1^{er} mai 2024) à la convention indiquant que la mise à disposition du local situé 2 avenue de la Gare portera

uniquement sur un accès à une salle du rez-de-chaussée accordé à titre gracieux afin d'y laisser entreposé le gros photocopieur jusqu'à reprise de l'appareil par la société qui leur loue.

2024-53 résiliation de la convention pour l'occupation du 1^{er} étage du local situé 2 avenue de la Gare à Mimizan au bénéfice du Pays « Landes Nature Côte d'Argent » avec prise d'effet fixée au 30 avril 2024.

2024-54 mission de service confiée au groupement regroupant l'association La Smalah, le collectif d'architecte constructeur Cmd+O et l'architecte Nicole Concordet pour un montant de 98 500 € HT, dans le cadre prestation de service du projet hélistation. Ce marché se substitue à celui confié par décision 2024-43 suite à la résiliation pour intérêt général de cette première mission. Cette décision annule et remplace la n°2024-43

2024-55 avenant à la convention actant du transfert de l'AOT initialement conclu avec Mr Thomas PARENTEAU à la société « CANOE MIMIZAN ».

2024-56 vente de matériel à la société ZAPALA Miroslaw au prix de :

- Broyeur MUE 140 : 158 € TTC
- Groupe électrogène : 731 € TTC
- Camion Master CQ-359-MD : 174 € TTC

2024-57 contentieux MME CHEYENNE THOMERE – constat d'huissier - prise en charge à hauteur de 450 euros TTC les frais de PV de constat dressé le 29 février 2024 par la SELARL ME MAURY Virginie.

2024-58 mise à disposition à titre gratuit de l'association loi 1901 « Mimizan Surf Club », de deux box implantés sur le parking sud de Mimizan plage aux fins de :

- Stockage de son matériel
- Organisation des activités liées à la Fédération Française de Surf (cours et compétitions dispensés auprès des adhérents de l'association)

2024-59 délégation à la société PROXIGIENE d'une prestation d'entretien de la hotte du système d'extraction de vapeurs grasses à la cuisine centrale, au restaurant social et au FORUM, pour une durée de 3 ans moyennant un montant annuel TTC de 2 400 euros.

2024-60 convention de mise à disposition des logements communaux collectifs situés au 2 rue des Pêcheurs à Mimizan plage au bénéfice de la Gendarmerie Nationale

2024-61 signature de la modification de contrat intégrant les travaux supplémentaires pour l'installation d'une baie de brassage et des raccordements nécessaires à l'installation informatique pour un montant de 1 228.95 € HT, soit 1 474.74 € TTC avec l'entreprise SERTELEC Le montant du marché est ainsi porté à 28 728.95 € HT, soit 34 474.74 € TTC.

2024-62 avenant n° 1 au Marché de maîtrise d'œuvre pour la création d'un lotissement communal. Le montant initial du marché est de 31 080 € HT, soit 37 296 € TTC. La moins-value entraînée par l'avenant n°1 est de 1 200 € HT, soit 1 440 € TTC. Le nouveau montant de commande maximum du marché s'élève à 29 880 € HT soit 35 856 € TTC.

2024-63 prolongation de 4 mois pour l'occupation du logement de type T2 situé au 02 Avenue de la Gare à Mimizan, soit du 1^{er} juin 2024 au 30 septembre 2024 pour son occupant

2024-64 attribution et signature du 22^{ème} marché subséquent, relatif aux travaux d'intervention correctrices sur le réseau pluvial à Mimizan à l'entreprise COLAS France pour un montant HT de 14 085.00 € HT soit 16 902.00 € TTC.

2024-65 attribution et signature du 24^{ème} marché subséquent, relatif aux travaux d'aménagement de l'intersection Rue du Prat du Curé – Chemin des Pins et écluses centrales à l'entreprise COLAS France pour un montant HT de 17 745.00 € HT soit 21 294.00 € TTC

2024-66 signature de l'avenant 1, relatif à la construction de vestiaires sportifs au stade de rugby, portant sur la fourniture de parois décochoc H20, entraînant une plus-value de 3 072.00 € HT, soit 3 686.40 € TTC. Le nouveau montant du marché s'élève à 220 336.00 € HT, soit 264 403.20 € TTC.

2024-67 signature de l'avenant n° 02, relatif à la construction d'une centrale photovoltaïque en autoconsommation collective, portant sur la mise en place et le raccordement d'une base de vie jusqu'au 14/06/2024. Cette modification en cours d'exécution du marché entraîne une plus-value de 3 900.00 € HT, soit 4 680.00 € TTC. Le nouveau montant du marché s'élève à 128 176.14 € HT, soit 153 811.37 € TTC

2024-68 commande d'une prestation de bureau d'étude structure sur le hangar de l'ancienne hélistation à Mimizan, pour un montant de 2 800 € HT, soit 3 360 € TTC auprès de la société CESMA.

2024-69 convention de mise à disposition des locaux de la future Plaine des Sports à titre gratuit et pour une durée de 5 ans avec l'association ASEM et sa section ASEM APE

2024-70 convention de mise à disposition des locaux de la future Plaine des Sports à titre gratuit et pour une durée de 5 ans avec l'association Mimizannaise d'Aïkido,

2024-71 convention de mise à disposition des locaux de la future Plaine des Sports à titre gratuit et pour une durée de 5 ans avec l'association Judo Club du Born

2024-72 convention de mise à disposition des locaux de la future Plaine des Sports à titre gratuit et pour une durée de 5 ans avec l'association Les Badistes du Born

2024-73 convention de mise à disposition des locaux de la future Plaine des Sports à titre gratuit et pour une durée de 5 ans avec l'association Mimizan Basket Club

2024-74 convention de mise à disposition des locaux de la future Plaine des Sports à titre gratuit et pour une durée de 5 ans avec l'association Mimizan Handball Club

2024-75 journées FANA MANGA - prestation d'animation confiée à la société RYO SQUAD – montant : 1 100 euros TTC.

2024-76 réhabilitation du hangar service environnement – lot n°1 - entreprise GACHET - modification de contrat intégrant des travaux modificatifs, en moins-value dû aux conclusions de l'étude de sol pour un montant de – 2 697.50 € HT, soit -3 237.89 € TTC Le montant de la tranche ferme est ainsi porté à 11 634.91 € HT, soit 13 961.00 € TTC

2024-77 réhabilitation du hangar au service environnement – lot n°2 - l'entreprise DL AQUITAINE - modification de contrat intégrant des travaux modificatifs pour la construction d'une cage métallique, plancher haut en OSB et grilles pour un montant de 6 430.00 € HT, soit 7 716.00 € TTC. Le montant de la tranche ferme est ainsi porté à 27 430.00 € HT, soit 32 916.00 € TTC.

2024-78 le montant annuel de la participation financière de SIBLU à la mise en place de la navette estivale est fixé pour 2023 et 2024 à 15 000 euros, soit un total de 30 000 euros

2024-79 réhabilitation du hangar au service environnement – lot n°5 - entreprise JOEL LESCA ET FILS - moins-value pour un montant de - 1 522.50 € HT, soit - 1 827.00 € TTC avec. Le montant du marché est ainsi porté à 28 728.95 € HT, soit 34 474.74 € TTC.

2024-80 réhabilitation du hangar du service environnement - Lot 4 - entreprise DARRIBEY - modification de contrat intégrant des travaux supplémentaires, dans le but d'améliorer l'acoustique de

la salle de vie des vestiaires pour un montant de 278.00 € HT, soit 333.60 € TTC). Le montant de la tranche ferme est ainsi porté à 23 795.78 € HT, soit 28 554.93 € TTC.

2024-81 convention de mise à disposition précaire et révocable du bâtiment situé 62 Avenue Maurice Martin à Mimizan, avec l'établissement « LE SPOT » pour l'accueil du personnel saisonnier de cet établissement du 28 juin 2024 au 02 septembre 2024 - loyer mensuel de 380€ euros charges comprises payable en début de mois.

2024-82 convention de mise à disposition précaire et révocable du bâtiment situé 62 Avenue Maurice Martin à Mimizan, avec l'établissement « BOULANGERIE DES AILES - RENDEZ VOUS GOURMAND » pour l'accueil du personnel saisonnier de cet établissement du 28 juin 2024 au 02 septembre 2024 - loyer mensuel de 380€ euros charges comprises payable en début de mois.

2024-83 convention de mise à disposition précaire et révocable du bâtiment situé 62 Avenue Maurice Martin à Mimizan, avec l'établissement « HORS SERIE » pour l'accueil du personnel saisonnier de cet établissement du 28 juin 2024 au 02 septembre 2024 - loyer mensuel de 380€ euros charges comprises payable en début de mois.

2024-84 convention de mise à disposition précaire et révocable du bâtiment situé 62 Avenue Maurice Martin à Mimizan, avec l'établissement « BACKSIDE SARL LOMYA » pour l'accueil du personnel saisonnier de cet établissement du 28 juin 2024 au 02 septembre 2024 - loyer mensuel de 500€ euros charges comprises payable en début de mois.

2024-85 attribution et signature du marché subséquent n°4 relatif au feu d'artifice du Dimanche 14 Juillet 2024 avec la SAS SOIRS DE FETES GRAND SUD - montant HT de 5 916.67 € soit 7 100.00 € TTC

2024-86 réhabilitation du hangar au service environnement – lot n°6- entreprise DAUGEY - avenant en moins-value pour un montant de – 1 222.00 € HT, soit – 1 466.40 € TTC. Le montant du marché est ainsi porté à 12 778.00 € HT, soit 15 333.60 € TTC. Les autres dispositions contractuelles restent inchangées

2024-87 autorisation d'occupation temporaire du domaine public à Remember pour une durée de 3 mois (du 15 juin au 15 septembre 2024) accordée à l'entreprise « La Pailotte de Segosa » afin d'installer une cabane de petite restauration. Il est également permis à l'occupant de débiter l'installation et le démontage de son installation 15 jours avant et après les dates d'exploitation mentionnées ci-dessus.

2024-88 signature du marché relatif à l'installation d'un système de vidéo protection avec la Société CITEO pour un montant de 48 250.00 € HT soit 57 900.00 € TTC.

2024-89 signature d'un avenant n°1 à la convention du 14 mars 2024 afin de :
- prolonger la durée de mise à disposition du logement non meublé de type T5 situé au 2 Avenue de la Gare à Mimizan au bénéfice d'agents communaux, du 15 juin 2024 au 14 septembre 2024
- fixer le prix du loyer pour cette période à 700 euros charges comprises (eau/électricité)

2024-90 signature du marché relatif à l'audit du service de restauration municipale avec la société GVRs pour un montant HT de 6 000.00 € soit 7 200.00 € TTC, et pour une durée de 5 mois.

2024-91 conclusion d'un marché d'acquisition d'un utilitaire d'occasion pour les électriciens de la Commune de Mimizan avec la société ALTACAMA pour un montant HT de 33 862.76 soit 40 635.31 € TTC.

2024-92 signature des marchés de prestations de fourniture de matériels et produits horticoles avec les entreprises suivantes :

	Montant maximum
Lot n° 1 : Entreprise MEDAN SA	220 000.00 € HT
Lot n° 2 : Entreprise MEDAN SA	80 000.00 € HT
Lot n° 3 : Entreprise MEDAN SA	75 000.00 € HT

Lot n° 4 : Entreprise MEDAN SA	10 000.00 € HT
Lot n° 5 : Entreprise LES GAZONS DE FRANCE	60 000.00 € HT
Lot n° 6 : Entreprise MEDAN SA	32 000.00 € HT

2024-93 convention avec la société ALTITUDE FIBRE 40 pour l'occupation des parcelles C 316 et 331 appartenant au domaine privé de la Commune de Mimizan pour l'implantation d'un réseau de génie civil

2024-94 signature de la modification de contrat intégrant des travaux modificatifs comme mentionné ci-dessus pour un montant de 785.74 € HT, soit 942.89 € TTC avec l'entreprise CITEOS de GRADIGNAN (33174). Le montant du marché est ainsi porté à 49 035.74 € HT, soit 58 842.89 € TTC.

2024-95 étude de programmation et d'aménagement urbain du bourg de Mimizan d'un coût de 51 600€ TTC – demande de subvention de 10 000€ au titre du Fonds de Développement et d'Aménagement Local.

mise en place du plan de financement suivant:

- autofinancement : 41 600€
- subvention Conseil Départemental des Landes : 10 000€ conformément au règlement en vigueur du FDAL

ORDRE DU JOUR

RESSOURCES HUMAINES

- 1- Modification du dispositif de Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions des Sujétions de l'Emploi et de l'Expérience Professionnelle (RIFSEEP)
- 2- Modification du tableau des effectifs : création de deux emplois d'adjoints techniques ; d'un poste d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe ; d'un poste d'adjoint territorial du patrimoine ; d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe; de deux emplois permanents d'Agent de maîtrise principal dans le cadre de l'avancement de grade
- 3- Création d'un poste d'apprentissage – Service Espaces Verts

FINANCES

- 4- Remember - Cabanes plage – création de tarif
- 5- Acquisition bâtiment de la Poste à Mimizan plage – précision sur le prix d'achat – modification de la délibération du 12 mars 2024
- 6- Gratuité cinéma et piscine pour les nouveaux habitants
- 7- Activité de mini-golf – occupation du domaine privé communal - Création de tarifs – permis de construire précaire

MARCHES PUBLICS

- 8- Signature de marchés de maintenance et d'entretien des installations de chauffage, de production d'eau chaude sanitaire, de ventilation et de climatisation des bâtiments du CCAS et de la commune de Mimizan
- 9- Avenant 1 au marché de maîtrise d'œuvre pour la création d'un complexe sportif couvert à la Plaine des sports de Moulin Neuf de Mimizan

URBANISME

- 10- Lotissement Route Noire – lot 7– autorisation de revente
- 11- Acquisition de la parcelle M n°311
- 12- Dénomination impasse Coutouliou

EDUCATION - JEUNESSE

- 13- Participation voyages scolaires des élèves en secondaire
- 14- Modification tarifs jeunesse
- 15- Séjour International Ecocitoyen « POUR QUE LE LAC RESPIRE » - – ERASMUS +- demande de subvention
- 16- Mise en place du « Corps Européen de Solidarité » – demande d'accréditation

ASSOCIATION

- 17- Renouvellement du Pass'Asso
- 18- Subventions aux associations

CULTURE

- 19- Ocean Brass Band Festival – plan de financement départemental et aide de la Région
- 20- Parnasse – saison culturelle 2024/2025 – approbation programme et tarifs

FORET

- 21- Renouvellement adhésion PEFC Nouvelle-Aquitaine

ADMINISTRATION GENERALE

- 22- Représentativité SMACL Daniel PUJOS